



Crédit Municipal de Paris

Pour tous depuis 1637

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 12 janvier 2015

MA TANTE BAISSÉ SES TAUX !

A partir du 1^{er} janvier 2015, le Crédit Municipal de Paris (CMP) baisse le taux de ses prêts sur gage pour faire bénéficier les emprunteurs de l'évolution des taux de marché.

Par cette nouvelle grille de taux, l'établissement public entend répondre aux besoins de ses clients actuels et favoriser l'usage de cette forme de crédit personnel par de nouvelles clientèles.

La nouvelle grille 2015 se veut :

- lisible, avec 3 tranches de taux au lieu de 4
- attractive, grâce à une baisse significative des taux pour tous les prêts supérieurs à 300 euros
- résolument solidaire, avec un effort particulier de baisse en faveur des prêts compris entre 300 et 1000 euros. Ils représentent 41% de nos contrats et 23% de notre encours de crédits.

TAEG 2014		➔	TAEG 2015	
Prêts jusqu'à 300 €	4 %		Prêts jusqu'à 300 €	4 %
Prêts compris entre 301 € et 2 000 €	9,30%	Prêts compris entre 301 € et 1 000 €	7,8%	
Prêts compris entre 2001 € et 6 000 €	9,90%	Prêts supérieurs ou égaux à 1 001 €	9,2%	
Prêts supérieurs ou égaux à 6 001 €	9,45%			

Informations pratiques

Crédit Municipal de Paris
55 rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
01 44 61 64 00
www.creditmunicipal.fr

Relations presse

Emilie Pourquery
epourquery@creditmunicipal.fr
01 44 61 63 28



Comparé à d'autres solutions de crédits, le Prêt sur gage cumule de nombreux avantages :

- **Rapide** → prêt obtenu en 1h en moyenne
- **Souple** → remboursement en une fois dès que le client le peut , renouvellement possible à chaque échéance annuelle
- **Juste** → plus la somme empruntée est petite, moins elle coûte
- **Facile** → il suffit de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile
- **Economique** → TAEG de 4 à 9.2 % contre des TAEG qui s'élèvent jusqu'à plus de 20% chez certains établissements de crédit.

Un crédit malin !

Le Prêt sur gage est un prêt personnel immédiat garanti par le dépôt d'un objet de valeur (bijou, argenterie, tableau, sculpture, vin, vélo, instrument de musique...). Le montant du prêt représente 50 à 60 % de la valeur de l'objet estimée par des commissaires-priseurs indépendants. Les prêts sont accordés à partir de 30 € et jusqu'à 1 M€. A tout moment, et sans pénalité, il est possible de rembourser le prêt et de récupérer son bien.